

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD1153

présenté par
M. Pierre Cazeneuve, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 10, après le mot :

« régularisation »,

insérer les mots :

« mentionnée au 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.